



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

Le 23 avril 2026, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 17 avril 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2026-49

OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SYNDICAT DES EAUX DURANCE-VENTOUX

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 45 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 47

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, M. Cédric MAROS, Mme Dominique SANTONI, M. Frédéric SACCO, Mme Gaëlle LETTERON, M. El Hadji NDIOUR, Mme Isabelle NOTARIANNI, Mme Charlotte KHALFAOUI, M. Laurent COSTAGLIOLA-DI-FIORE, Mme Ines MAYSTRE, M. Patrick BONNET, Mme Florence SAOUDI, M. Christophe CARMINATI, Mme Janet GUEVEL TAVOLINI, Mme Céline CELCE
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : M. Patrice HIVERT
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD représenté par M. Gilles MARSETTI
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD, M. Pierre MARTIN, Mme Justine ESCHENBRENNER, Mme Florence QUAGHEBEUR
GIGNAC : M. Christophe MEZARD
GOULT : Mme Christine FLORENT
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Bruno PITOT
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIoux : M. Patrice FOURNIER
MURS : M. Alexandre BERGODAA
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY, M. Patrick ICARD
RUSTREL : M. Guillaume JEAN représenté par M. Martin LEFEVRE
SAIGNON : M. Jean-Pierre BOYER
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, Mme Sandrine ISSON, Mme Sophie DELAYE, M. Marc RICHARDOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX
VILLARS : M. Thomas SAMPIETRO représenté par Corinne BALAZUN

Absents :

APT : Mme Laure KALTENBACH-FOURNIER

Procurations :

APT : M. Emmanuel LAURO donne pouvoir à M. Frédéric SACCO
AURIBEAU : M. Roland CICERO donne pouvoir à Mme Martine CALAS

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260423-2026-49-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Page 1 sur 3

CC-2026-49

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 à savoir : « Le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte. »,

Vu, les statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon et notamment les compétences : 1.7 « La gestion de la production, l'achat, le traitement, la vente, le transport et la distribution d'eau potable ainsi que la gestion de la ressource en eau potable et la recherche de ressources nouvelles. »

Vu, les statuts du Syndicat des Eaux Durance-Ventoux :

Article VII-I « Représentation des communes et établissements publics de coopération intercommunale - Chaque commune membre est représentée par UN délégué titulaire et UN délégué suppléant et chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale est représenté par UN délégué titulaire et UN délégué suppléant par commune qu'il représente »,

Considérant, qu'il convient de désigner des représentants de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon au sein du Syndicat des Eaux Durance-Ventoux pour les communes de Bonnieux, Gargas, Goult, Jocas, Lacoste, Lioux, Ménerbes, Murs, Roussillon, Saint-Pantaléon, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars,

Le président propose de délibérer.

Un scrutin à main levée est organisé, à la demande de l'ensemble des membres présents.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, la désignation des délégués suivants au Syndicat des Eaux Durance-Ventoux :

Communes	Titulaires	Suppléants
BONNIEUX	Patrick DEVAUX	Pascal RAGOT
GARGAS	Jérôme DAUMAS	Serge AUBERT
GOULT	Christine FLORENT	Gilles ALLEMAND
JOUCAS	Maurice JEAN	Adrien AUBERT
LACOSTE	Sylvie DUBREUIL-GERARDIN	Sonia DUVIC
LIUX	Patrice FOURNIER	Thierry GARCIN
MENERBES	Christian RUFFINATTO	Alexandre DUFOUR
MURS	Raphaël JEAN	Raymonde DE BRAWER
ROUSSILLON	Patrick ICARD	Gisèle BONNELLY
SAINT-PANTALEON	Luc MILLE	Rémy ABAD
SAINT-SATURNIN-LES-APT	Dominique LEGROS	Christian MALIVERNEY
VILLARS	Thomas SAMPIETRO	Benoit SAUTEL

Mande, le président de la Communauté de communes afin qu'il effectue les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente et l'autorise à signer tout document se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
Mme Ines MAYSTRE



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 06/05/2026

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260423-2026-49-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Page 3 sur 3

